

MAIRIE DE PÉROUGES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 janvier 2018**

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD, Yves PAQUIER, Christian MILLET, Magalie SAVART, Nathalie LAMBERT, Annabelle BIANCHI, Catherine LEIGNIER et Christelle MORTEL.

Excusés : Maryvonne BOUCHARD, Chantal CLEMENT, Marie-Pierre CHESSEL et Bernard CHARDON.

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2017 avec 10 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les prestations de la SOGEDO.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente de la parcelle A 385 de 367 m² au 1854 route de Trévoux ;
 Vente de deux parcelles de 1615 m² : A 2000 et A 1830 de 1297 m² et 318 m² à La Glaye, Chemin de la Perrière ;
 Vente de deux parcelles de 324 m² : A1370 et A1371 de 194 m² et 130 m², rue des Rondes ;
 A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces 3 dossiers.

2 MANDATEMENT BUDGETS 2018

Monsieur le Maire explique que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en matière d'investissement, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition permet de lancer et de mandater des opérations bien définies sans attendre le vote du budget qui n'interviendra qu'au mois de mars 2018.

Monsieur le Maire propose donc d'engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses suivantes :

Article	Opération	Objet	Montant
2031		Etudes	11 000 €
2033		Annonces	1 000 €
2152		Installation de Voirie	35 000 €
2158		Matériels et outillage	6 000 €
2121		Plantations	5 000 €
2128		Aménagement de terrains	5 000 €

2184		Mobilier	10 000 €
2188		Matériel divers	5 000 €
2183		Matériel informatique	2 000 €
2313		Travaux Bâtiments communaux	50 000 €
2313	196	Travaux bâtiments communaux (accessibilité)	10 000 €
2313	197	Travaux Bâtiment communaux (photovoltaïque)	30 000 €
2315		Travaux de voirie	27 000 €
2315	198	Travaux voirie (rd4 Le Péage)	30 000 €

Il précise que toutes ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager des dépenses avant le vote du budget primitif du budget 2018.

Mandatement avant le vote du budget assainissement 2018

De la même façon le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer un mandatement sur le budget assainissement, avant le vote du budget primitif, afin de pouvoir effectuer le paiement de factures en instance :

Article	Opération	Objet	Montant
2315		Travaux	2 800 €

Mandatement avant le vote du budget photovoltaïque 2018

De la même façon le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer un mandatement sur le budget photovoltaïque, avant le vote du budget primitif, afin de pouvoir effectuer le paiement de factures en instance :

Article	Opération	Objet	Montant
2315	197	Travaux	19 400 €

3 REGLEMENT DES SALLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 janvier 2014, instituant les tarifs de location des salles communales.

Suite à de multiples problèmes de nuisances sonores principalement, il y a lieu de modifier les termes des règlements, en précisant que la caution pourra être retenue, en cas de dégradations, mais également en cas de nuisances principalement sonores.

Le montant de la caution pour chaque salle ne change pas.

Par contre le versement de la caution se fera en 2 chèques : les 2 chèques ou un seul pourront être encaissés en cas de détérioration, et aussi en cas de nuisances sonores ou autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le versement de la caution en 2 chèques et dit que les 2 chèques ou un seul pourront être encaissés en cas de détérioration, et aussi en cas de nuisances sonores ou autres.

4 VOIRIE RD4 LE PEAGE : SUBVENTIONS DT 2018

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux de sécurisation de la voirie, dans le hameau du Péage, RD4, RD4c, et aux abords de la Cité Médiévale (ralentisseurs, trottoirs, arrêts scolaires, avec un aménagement paysager, des plantations prévues pour éviter le stationnement...).

Pour permettre à la commune de bénéficier de l'aide, dans le cadre de ce projet, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation des Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet des travaux d'aménagement de la voirie au Péage, RD4, RD4c et valide l'estimatif PRO lié à cette opération, soit 193 337 euros H.T.

Le Conseil Municipal dit que le financement sera également supporté par les fonds propres de la commune et par une subvention du département dans le cadre de Dotation territoriale 2018. Les travaux se dérouleront au printemps.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune de Pérouges, toutes les pièces administratives, techniques ou financières relatives au présent dossier.

5 VIDEO SURVEILLANCE

Le Maire rappelle que des dégradations ont été constatées sur des véhicules stationnés aux abords de la Cité Médiévale.

Afin de maintenir ce stationnement pour les habitants et les visiteurs, dans de bonnes conditions de sécurité, il est proposé d'engager une démarche de vidéo-protection pour protéger ces lieux.

Un bureau d'étude a été désigné pour refaire une étude globale sur la Cité et ses abords, de la conception au suivi des travaux.

Trois hypothèses sont étudiées :

1^{ère} : Equiper seulement l'emplacement vers les WC publics, avec le local technique global (pour un coût de l'ordre de 50 000 €).

2^{ème} : Equiper le parking des WC sous l'Eglise, le long de l'Eglise ainsi que devant l'Office de tourisme (de l'ordre de 65 000 €).

3^{ème} : élargir la vidéo surveillance sur l'ensemble de la commune.

Une première consultation donne trois voix pour la première hypothèse, 5 voix pour la seconde et 2 pour la troisième.

Une seconde consultation donne trois voix pour la première, 6 voix pour la seconde, une abstention et un contre. La deuxième hypothèse est ainsi validée.

6 DEMANDE DE SUBVENTION DETR

L'État apporte son soutien aux collectivités territoriales, en attribuant aux communes et communautés de communes éligibles, des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix pour la 1ère proposition, 6 voix pour la 2ème proposition, 1 abstention et 1 voix contre : sollicite de la part de l'Etat, une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 dans une démarche de vidéo-protection autour de la Cité Médiévale et de l'Office de Tourisme ; et décide de l'inscription du projet au budget, soit la somme de 65 291 € H.T.

7 TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : ENTREPRISES

L'étude du dossier se poursuit.

8 APRR : RETROCESSION VOIRIE

Monsieur le Maire explique que la Société des Autoroutes APRR a chargé le cabinet GEOMEXPERT des opérations de délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'autoroute A42 sur les tronçons sis dans le département de l'Ain.

Ces opérations de délimitation permettront les remises foncières de ces voies aux collectivités par actes administratifs à titre gratuit et les frais de transferts seront également à la charge de la Société APRR.

La commune de Pérouges est concernée par une bande de terrain d'environ 430 m, desservant des terrains agricoles, longeant l'autoroute en limite des parcelles cadastrées ZK1, ZK2 et ZK3, au lieu-dit « Les Ronces », à la limite de Meximieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la rétrocession à titre gratuit de la bande de terrain.

9 CONTRAT GAZ MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de gaz pour le site de la mairie arrive à échéance le 31/01/2018. Il y a donc nécessité de renouveler le contrat de fourniture de gaz.

La société ENGIE a fait une proposition commerciale sur 36 mois, annexée à cette délibération.

Il convient de délibérer afin de ne pas rompre la fourniture de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de signer à l'unanimité la proposition commerciale de la Société ENGIE pour une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} février 2018 et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières concernant ce dossier.

10 CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire explique que la SPA de Dompière sur Veyle, avec qui nous travaillions par le passé, a fermé son service fourrière depuis le 1er janvier 2018. Elle nous proposait néanmoins de poursuivre leur prestation pour 6 mois.

La communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a négocié avec la Société SACPA afin d'obtenir des tarifs mutualisés, pour la fourrière animale, à savoir : 0.90 euros par an et par habitant.

Monsieur le Maire présente le contrat de prestation de service de la Société SACPA, qui prend effet au 1er janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, et 2 voix pour la prestation SPA, décide d'accepter la proposition de fourrière animale de la Société SACPA, à compter du 1er janvier 2018 et accepte le tarif de 0.90 euros par an et par habitant, pour l'année 2018.

11 DELEGATION SIGNATURE URBANISME

Monsieur le Maire explique que selon Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007, si le maire ou un membre de sa famille est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il a été déposé en mairie une déclaration préalable de travaux par Monsieur et Madame VERNAY Gérard, ainsi qu'un permis de démolir d'un mur de clôture par Monsieur et Madame VERNAY François.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Marc Obringer, pour signer les arrêtés d'urbanisme.

12 PRESTATION SOGEDO

Monsieur le Maire explique que les dossiers d'urbanisme déposés en mairie sont envoyés à la SOGEDO afin d'étudier les recommandations Eaux Usées (collectif) et Eaux Pluviales.

Dorénavant la SOGEDO facturera cette prestation à la Commune. Elle fait une proposition de tarification comme suit :

Instruction projet individuel : 48 € H.T.

Instruction projet collectif ou lotissement : 96 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de tarification de la SOGEDO et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières en rapport avec ce dossier.

13 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Ecole**

La réflexion sur la création d'un accueil périscolaire dont l'ouverture serait prévue pour les mercredis et les vacances scolaires, est en cours.

- **Travaux et voirie**

La réception de la Ferme Juenet est prévue pour la fin du mois de janvier.

Le projet photovoltaïque est en cours.

Les fenêtres de la salle des mariages sont en cours de changement par l'entreprise Mallet.

Les plans du projet RD4 voirie ont été définitivement décidés.

- **Environnement**

Le baptême de la Rose de Pérouges est en préparation (samedi 2 juin 2018).

- **Communication**

Le bulletin municipal annuel a été distribué.

- **Urbanisme**

Un projet de 26 logements est en réflexion.

Un artisan a fait une demande d'installation à Rapan.

14 QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 13 février 2018 à 20 h.